

pas, de combattre aujourd'hui encore, le même préjugé, que de témoignages, que de travaux, que de noms célèbres, nous pourrions ajouter aux arguments un peu trop poétiques de Montesquieu !

Mais la France ne compte pas moins de deux ou trois cents sociétés savantes ; l'Institut les admettra-t-il toutes indistinctement dans son alliance ; lesquelles admettre, lesquelles laisser en dehors ? La question , je l'avoue , est délicate. Je n'ai pas la prétention de la trancher, ni de tracer une ligne de démarcation absolue entre les unes et les autres. Cependant je ne pense pas qu'on conteste le premier rang aux dix ou douze sociétés qui seules ont le droit de porter le titre d'académies impériales.

Comme déjà nous l'avons dit, elles sont les aînées, elles sont les plus considérables, elles siègent dans nos plus grandes et nos plus antiques cités. Aux académies impériales il faudrait sans nul doute joindre les sociétés impériales de Strasbourg, de Montpellier, de Lille et de toutes les villes de facultés, dont l'importance est accrue par la participation des membres de l'enseignement supérieur. D'ailleurs, sans s'astreindre à aucune limite , l'Institut pourrait toujours à son gré faire entrer dans le cercle de ses adoptions toute société, quel que soit son titre, quelle que soit son origine, qui s'en rendrait digne par son zèle , par ses recherches et par ses publications. Les sociétés spéciales les plus importantes, telles que les sociétés d'archéologie, de géologie, etc., seraient particulièrement adoptées par les classes de l'Institut auxquelles correspondent leurs travaux. Nul doute que l'honneur de cette affiliation ne devint pour un certain nombre de sociétés savantes un grand motif d'encouragement et d'émulation.

A chacune des sociétés affiliées serait assigné une sorte de diocèse scientifique où elle exercerait la surveillance sur